

Hors Série
28 Sept.2001
Bimensuel

La gazette de Caderonne

A lire dans ce numéro

P.2 Nouvelles du front

P.3

p.4

Présentation de Caderonne

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Bulletin d'engagement

Editorial

Companhs de Caderonne, constituée en 2000, travaille à la construction d'un projet innovant basé sur les principes de l'économie solidaire. Elle redonne vie au Domaine de Caderonne à Espérazza en Hautes Vallée de l'Aude, où elle souhaite développer en complémentarité hôtellerie, restauration, tourisme, vie culturelle et action sociale.

Soutenu par le Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, ce projet rencontre un fort intérêt, fédère des engagements bénévoles et professionnels locaux et nationaux, recueille des investissements financiers, bénéficie déjà de subventions publiques de préfiguration.

Dès l'origine, il a été pensé dans l'esprit du statut, alors en cours d'élaboration, de SCIC (Société Civile d'Intérêt Collectif). Il se trouve qu'aujourd'hui, au moment de créer notre structure de fonctionnement, le statut de la SCIC est voté. Nous pouvons donc être dans les premiers à constituer une SCIC. Celle-ci, soulignons-le, sera à terme propriétaire du Domaine de Caderonne. Pour cela et pour garantir notre indépendance, il nous faut réunir un premier capital le plus important possible.

Ce qui nous rassemble, c'est une recherche et une expérimentation réaliste d'un autre mode de développement économique. Les événements de Septembre ne peuvent que renforcer notre conviction d'agir autrement ensemble avec un maximum d'ouverture d'esprit.

Nous sommes convaincus que notre entreprise réunit toutes les conditions de réussite et nous vous remercions de la contribution que vous pourrez y apporter.

La Gazette de Caderonne bulletin bimensuel d'information interne / externe de l'Association Companhs de Caderonne - Domaine de Caderonne - 11260 ESPÉRAZZA - tel : 04 68 74 73 66 - fax : 04 68 74 73 67 - e.mail : companhs@caderonne.com - Directeur de Publication: Laurent PASTEUR - Rédaction : Céline JALLAIS et Bruno LANG en lien avec l'ensemble des Companhs - Imprimé et diffusé par nos soins -
- Prix unitaire: 0,25 € -
- Dépôt Légal Août 2001 -
- CPPAP en cours -

Présentation GXH URQW

CADERONNE , un pôle de multi-activités

Conçu comme un outil de développement local, l'**entreprise** créatrice d'une dizaine d'emplois, ouvrira les secteurs suivants par une montée en puissance maîtrisée

Un hébergement de très bon confort

21 chambres d'amis alliant convivialité et qualité donneront sur le parc paysager bordant les rives de l'Aude. Cinq d'entre elles ouvriront dès le printemps 2002.

Une restauration de qualité

Une auberge rurale gourmande se fournissant essentiellement auprès des producteurs locaux, proposera une gastronomie régionale mariant qualité et tradition. Une promotion particulière de nos fournisseurs sera faite sur place.

Un café culturel lieu d'animation locale

L'Estanquet constituera l'accueil du centre ; un espace de mixité et de lien social avec les touristes et la population de la Haute-Vallée de l'Aude.

Un dépôt-vente de nos sélections de vins et de bières artisanales sera également organisé.

Un espace culturel ouvert

Un équipement culturel professionnel comprenant un studio de répétition et une salle de spectacle modulable permettra la résidence d'artistes ; l'accueil de stages et de troupes en répétition. Souhaitant favoriser les échanges culturels, nous accueillerons aussi bien les créateurs locaux, qu'euro-péens et internationaux, afin de marier rural et urbain, tradition et modernité.

Afin d'optimiser l'occupation de la structure, le studio de répétition accueillera d'autres activités qui s'adresseront aussi bien à la population locale qu'à des stages nationaux.

Un espace multimédia de soutien à la création

Un centre informatique spécialisé en édition, photo, graphisme, scénographie, etc., offrira aux industries culturelles un lieu de retraite pour les créateurs. Cette infrastructure sera également mise à la disposition des initiatives des associations et de télé-acteurs locaux.

Une offre touristique familiale et thématique

Des produits touristiques variés seront montés en saison, en collaboration avec les prestataires locaux, utilisant toutes les ressources du Pays.

Les opportunités du site seront valorisées : étape d'eau vive sur les rives, utilisation ludique et pédagogique du parc, jeux d'enfants, animation spectacle...

Un jardin paysager, secteur d'insertion sociale

Le parc sur les rives de l'Aude sera transformé en jardin thématique ouvert au public (entrée payante). Cette activité permettra d'intervenir dans le champ social, réalisant des actions d'insertion, en collaboration avec des associations (Le Parchemin, Tourneboux...), des centres de formation locaux et la DDTEFP.

• LA SCIC :

Le statut de SCIC est le résultat du chantier prioritaire mené par le secrétariat d'Etat à l'économie solidaire. Le but : donner vie à une nouvelle forme d'entreprise coopérative dont la principale caractéristique est d'admettre comme associés les salariés, les bénévoles, ainsi que les usagers des collectivités locales et des établissements publics. La SCIC est une véritable entreprise à caractère commercial qui se différencie d'autres sociétés par une règle : la non redistribution des bénéfices entre les actionnaires. Selon Francis Morin, conseiller technique du cabinet de Guy Hascoët, « La SCIC doit être comprise comme le chaînon manquant entre l'association et la coopérative avec la possibilité d'intégrer de nombreux partenaires ». L'une des volontés est d'allier, par ce biais, développement entrepreneurial et dimension éthique des activités relevant de l'économie sociale et solidaire.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif peut se caractériser par :

Des objectifs : Répondre à des besoins collectifs insatisfaits, par la production de biens et services, et créer des emplois pérennes. La SCIC peut aussi s'inscrire dans une logique d'appui à l'insertion.

Un statut d'entreprise : SA, SARL, SAS, ... la SCIC s'appuie sur un capital social et des fonds propres augmentant par l'incorporation des réserves. Dans une démarche entrepreneuriale, elle crée des emplois, produit et commercialise des biens ou services. La logique d'entreprise oblige les sociétaires à innover, à être performants, à répondre à de vrais besoins, ...

Des valeurs coopératives : Fondée sur la loi de 1947 portant statut de la coopération, la Scic garantit la non lucrativité par l'impartageabilité des réserves accumulées et la dévolution de l'actif en cas de cessation d'activité à une structure similaire. Les valeurs de solidarité et de bien-être social prévalent sur la rémunération du capital ; la gestion est démocratique et participative.

Un projet de territoire : La SCIC s'inscrit dans la dynamique des projets de développement local. Elle engage des partenaires multiples à

s'associer, à confronter leurs intérêts spécifiques, pour créer des emplois et générer de l'activité présentant un intérêt collectif. Les usagers, les salariés, les bénévoles, les associés donneurs d'ordre, les associés apporteurs de capitaux, et tout autre tiers associé, sont ainsi garants, ensemble, de la permanence de l'objectif social de l'entreprise.

LA SCIC CADERONNE, en cours de création :

La SCIC Caderonne est une société à capital variable. (Statuts disponibles au 1er septembre 2001).

Le montant d'une action s'élève à 50 euros. Une coopérative loi 47 portera la mise en place d'ici la publication des décrets (fin novembre 2001)

Tout actionnaire de la SCIC appartient à un des collèges qui devraient se définir comme suit : Association (membres fondateurs) ; Salariés ; Fondateurs ; Membres actifs ; Collectivités ; Utilisateurs.

Chaque actionnaire détient une voix au sein d'un de ces 5 collèges.

Les résultats sont en priorité destinés à la constitution de réserves.

La rémunération maximum annuelle du capital sera établie autour du taux de référence de l'ADIE 7% et inscrite dans la convention d'actionnaires en cours de rédaction.

La rémunération pourra être utilisée en service hôtelier selon des modalités à préciser.

Les actions ne pourront être vendues que 3 ans après leur souscription effective.

Une réduction d'impôt égale à 25 % du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition au titre de la souscription au capital de sociétés non cotées (dont font partie les SCIC) est accordée aux personnes physiques.

Constitution du capital de la **SCIC CADERONNE**

ENGAGEMENT

Je soussigné (e),

NOM :

Prénom :

Domicilié à :

.....

.....

Tél :

Fax :

e.mail :

souhaite acheteractions de la SCIC Caderonne au montant de 50 euros, pour un montant global deeuros, selon les échéances suivantes :

- **Octobre 2001** (minimum 25% du montant global) :

Nombre d'actions : pour un montant de :

- **Libérations suivantes** (totalité d'ici le 31 janvier 2002)

Date : Nombre d'actions pour un montant de.....

Date : Nombre d'actions pour un montant de.....

Date : Nombre d'actions pour un montant de.....

Je recevrai en retour de courrier tous les documents juridiques afin de pouvoir confirmer cet engagement

Fait à....., le 2001

Signature